

2021 DLH 67 Conférence du logement de Paris – signature de la convention parisienne d’attribution

Le Conseil de Paris,

- V le code général des collectivités territoriales ;
u
- V Le code de la construction et de l’habitation, notamment l’article L 441 ;
u
- V la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l’accès au logement et un urbanisme
u rénové ;
- V la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l’égalité et à la citoyenneté,
u notamment l’article 70 ;
- V la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de
u l’aménagement et du numérique ;
- V la délibération 2018 DLH 47 relative à la création et à la composition de la
u Conférence du logement adoptée le 5 février 2018 ;
- V l’arrêté conjoint de la Préfecture de Paris et de la Ville de Paris n°75-2018-05-
u 03-004 portant création et composition de la Conférence du logement de
Paris ;
- V l’arrêté n° 75-2019-07-18-004 du 12 juillet 2019 portant modification de la
u composition de la conférence du logement de Paris ;
- V la délibération du Conseil de Paris 2019 DLH 107 relative aux orientations
u stratégiques de la conférence du logement de Paris ;
- V l’arrêté préfectoral n° 75-2019-08-05-006 du 05 août 2019 portant
u approbation du document cadre sur les orientations stratégiques en matière
de logements sociaux à Paris ;

- V l’avis du Conseil de Paris Centre en date du
u
- V l’avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du
u
- V l’avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du
u
- V l’avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du
u

- V l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du
u
- V l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du
u
- V le projet de délibération en date des 13, 14 et 15 avril par lequel est autorisée
u Madame la Maire de Paris à signer la convention parisienne d'attribution ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5^e commission.

Délibère :

Article 1 :

Autorise la Maire de Paris à signer la convention parisienne d'attribution, dont les clauses essentielles sont présentées en annexe 1 du présent délibéré.